



TROTTOIRS

Il est par le présent enjoint à tout propriétaire, occupant, ou toute personne proposée à la garde d'une maison, bâtisse ou emplacement en cette ville, d'enlever ou de faire enlever immédiatement la neige ou la glace sur les trottoirs, en face de leurs propriétés respectives, et de les tenir ainsi libres de neige et de glace à partir du 25 du courant jusqu'à la fin de l'hiver.

Quiconque contreviendra à cet ordre sera poursuivi suivant la loi.

O. CAMPEAU,
Surintendant de Police.

BUREAU DU SURINTENDANT DE POLICE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 17 mars, 1905.



SIDEWALKS

NOTICE is hereby given to all proprietors, occupants or guardians of houses, buildings or lots in this City, to remove or cause to be removed, immediately, the snow or ice upon the sidewalks facing their respective properties, and to keep them free of snow or ice from the 25th instant until the end of the present winter.

Whosoever contravenes this order will be prosecuted according to law.

O. CAMPEAU,
Superintendent of Police.

OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF POLICE,
CITY HALL,
Montreal, 17th March, 1905.



IMPRESSION

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant les mots: "Soumission pour l'impression du rapport du Trésorier et du Contrôleur," seront reçues jusqu'à midi, VENDREDI, le 24 DU COURANT, pour l'impression de 1,000 exemplaires en français et de 1,000 exemplaires en anglais du rapport annuel du Trésorier, du Contrôleur et Auditeur de la Cité pour 1904.

Le prix demandé, devra être net et devra comprendre le prix du papier, de la composition, du tirage, du brochage, etc., et les caractères employés, la qualité du papier, ainsi que toutes autres particularités du travail devront être tels que désignés dans le cahier des charges, que l'on pourra obtenir, avec les formules de soumissions et tous les renseignements relatifs audit travail, en s'adressant au bureau des impressions de la Cité. Tout ouvrage devra être complété pas plus tard que le 22 mai prochain.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 16 mars, 1905.



PRINTING

SEALED TENDERS, addressed to the undersigned and endorsed "Tender for the printing of the report of the City Treasurer and Comptroller," will be received up to noon, FRIDAY, the 24th inst., for the printing of 1,000 copies in English and 1,000 copies in French of the Annual Report of the City Treasurer, Comptroller and Auditor for 1904.

The price asked for shall be nett and shall include the price of paper, setting up, press-work, stitching, etc., and the type used, the quality of the paper as well as all other parts of the work shall be as designated in the specification, which may be obtained, together with forms of tender and all information required, by applying to the Printing Office of the City.

The whole work must be completed not later than the 22nd May next.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, March 16th, 1905.



Ile Ste-Hélène

PRIVILEGES

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à midi, vendredi, le 24ième jour de mars courant.

1.—Pour le privilège de faire circuler des bateaux traversiers entre la Ville de Montréal et le parc de l'Ile Sainte-Hélène;

2.—Pour le privilège de vendre des rafraîchissements et d'exploiter des jeux et amusements dans le parc de l'Ile Sainte-Hélène.

Les soumissions pourront être faites pour un seul des privilèges susdits ou pour les deux privilèges réunis.

On pourra se procurer des copies des cahiers des charges et des formules de soumissions en s'adressant au bureau du greffier de la Ville, Hôtel-de-Ville.

Pour tous renseignements au sujet des privilèges en question s'adresser au secrétaire de la Commission des Parcs.

La Commission des Parcs ne s'engage à accepter aucune soumission, pas même la plus haute.

Lesdites soumissions seront ouvertes en présence des intéressés à la première séance de la Commission des Parcs, Squares et Traverses qui suivra leur réception.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 13 mars, 1905.



St. Helen's Island

PRIVILEGES

Sealed tenders addressed to the undersigned, will be received up to noon, on Friday, the 24th day of March inst.

1.—For the privilege of operating ferry boats between the City of Montreal and the St. Helen's Island park;

2.—For the privilege of selling refreshments and of holding games and amusements in the St. Helen's Island park.

Tenders may be made for one of the above privileges or for both privileges together.

Copies of specifications and forms of tenders can be had at the office of the City Clerk, City Hall.

For any information concerning said privileges, apply to the secretary of the Parks Committee.

The Parks Committee will not be bound to accept any tender, not even the highest.

The said tenders will be opened in presence of the interested parties at the first meeting of the Parks, Squares and Ferries Committee, following their reception.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 13th March, 1905.